République Islamique de Mauritanie

Honneur - Fraternité-justice

Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle

Direction de la Formation Technique et Professionnelle &

Institut National de Promotion de la Formation Technique et Professionnelle

Termes de référence

Etude de faisabilité pour la création d'une Ecole de Formation dans les Métiers des Services et des Technologies de l'Information et de la Communication à Nouadhibou

1. Contexte

Dans les économies en émergence, on estime qu'entre 35 % et 50 % des nouveaux emplois exigeront un niveau de compétence correspondant à la formation technique ou professionnelle (ouvriers qualifiés, techniciens et techniciens supérieurs). La disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée est devenue l'un des premiers critères d'investissement du secteur privé.

Plusieurs secteurs de l'économie mauritanienne présentent d'importantes perspectives de développement et de croissance et donc de création d'emplois : pétrole, mines, tourisme et services, bâtiment et travaux publics, industrie, etc. Le secteur des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et des Services devra accompagner le développement de ces secteurs et en particulier celui des hydrocarbures.

Le secteur des TIC et des Services, en particulier, est appelé à connaître un essor important à brève échéance.

Le gouvernement mauritanien a misé sur les Services et les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour dynamiser son économie et accélérer la croissance. Pour relever les défis du développement des services et des TIC et la création d'emploi dans le secteur, le gouvernement à travers l'offre de formation technique et professionnelle devra rendre disponible, une main-d'œuvre capable de répondre aux exigences des nouveaux emplois.

La généralisation et la croissance continue du taux de pénétration et d'utilisation des TIC à tous les niveaux : de l'administration et des institutions publiques, des entreprises privées de production de biens et de services, des particuliers dénotent de la pertinence de l'implantation d'une offre de formation initiale et continue liées à des champs de compétences en informatique, télécommunications et multimédia et dans le domaine des services. Les effets attendus de l'exploitation des hydrocarbures accentueront les besoins en qualification dans les domaines des TICet des services.

C'est dans ce contexte d'appui à la dynamique de progrès que se positionne le projet de création d'une écolede formation dans le secteur des services et des TIC. Ce projet est prévu pour répondre aux besoins en qualifications des entreprises de production de biens et de services dans le secteur. En outre, le projet d'Institutest conçu pour favoriser l'articulation entre la formation professionnelle et l'enseignement secondaire et supérieur dans le domaine des services et des TIC.

C'est dans ce sens que le Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation technique et Professionnellea décidé de mener une étude de faisabilité pour la création del'institute formation aux métiers des Services et des TIC délivrant une formation adéquate.

2. L'objectif de la mission :

Cette mission a pour objectif de recruter un consultant firme ou groupement de firmes pour la réaliser une étude de faisabilité pour la création d'une Ecole de Formation dans les Métiers des Services et des Technologies de l'Information et de la Communication à Nouadhibou

3. Tâches et activités du Consultant :

La mission est composée de deux parties :

A. Partie A (partie du contrat à rémunération forfaitaire) :

Afin d'atteindre les objectifs de cette partie de la mission, le consultant doit réaliser les tâches suivantes :

- Analyse des besoins en qualification et en compétences au niveau des fonctions techniques d'exécution et des fonctions techniques de supervision intermédiaire, auprès des entreprises du secteur des services et des TIC et des secteurs industriels de façon globale;
- Description des arguments qui militent en faveur de la création d'une école dans les métiers des services et des TIC, notamment dans les domaines de l'informatique, de la télécommunication et des multimédias au niveau des fonctions d'exécution et des fonctions de supervision intermédiaires;
- Analyse de la faisabilité technique et financière de l'institut ;
- Description des modalités d'implication des entreprises du secteur dans la formation professionnelle des apprenants ;
- Analyse des besoins en formation des entreprises du secteur des TIC et des secteurs connexes fortement liés aux TIC et à l'offre de services pour en définir les besoins en formation ;
- Propositions à la lumière des analyses sur la base du diagnostic des besoins en formation et de l'offre de formation existante, d'une configuration du dispositif au plan technique, organisationnel, fonctionnel et institutionnel de l'institut;
- Proposition de différents scénarios possibles de mise en place de l'école en donnant des éléments d'appréciation pour une prise de décision sur les questions à trancher

- par le comité de pilotage de l'étude.
- Elaborer, en concertation avec l'Institut National de Promotion de la Formation Technique et Professionnelle (INAP-FTP), les programmes de formation suivant l'Approche par les Compétences (APC) y compris les guides d'accompagnement pour les nouvelles filières identifiés (Référentiels métiers, référentiels compétences, référentiels formations ...). A titre indicatif, un nombre de 15 programmes peut être ciblés dans la première phase de la mise en place de l'institut.
- Identification des partenaires stratégiques de l'Institut en Mauritanie et à l'international pour des possibilités de jumelage ;
- Proposition de différents scénarios possibles de mise en place de l'instituten donnant des éléments d'appréciation pour une prise de décision sur les questions à trancher par le comité de pilotage de l'étude.
- Organiser des ateliers de restitution et de validation des rapports. Les coûts liés à l'organisation de ces différents ateliers ou tout autre activité qui pourrait s'avérer nécessaire pour la réalisation de cette étude seront pris en charge par le PADG.

L'étude comprendra notamment ce qui suit :

a) Une Etude technique:

Il s'agit de procéder à la définition des conditions préalables et des modalités de fonctionnement de l'institut, en fonction des effectifs à former, des programmes de formation à mettre en place et de la durée globale de la formation en vue d'étudier le schéma institutionnel et organisationnel de l'institut. L'étude technique, portera sur :

- La définition des besoins et types d'infrastructures à construire (locaux administratifs et pédagogiques, locaux techniques, locaux communs, etc.);
- Le personnel administratif et enseignant ;
- La définition des métiers cibles et des compétences associées ;
- La définition du projet pédagogique en fonction des besoins prioritaires, du programme du/des cycle (s) de formation, de la durée et des modalités des formations;
- L'élaboration des curriculums de formation à implanter à l'Institut ;
- La définition des publics cibles et la procédure de sélection des candidats ;
- Le statut et le règlement intérieur de l'institut ;
- Les modalités de mise en œuvre pratiques (étapes du projet et chronogramme).

Le consultant tiendra compte, dans son étude technique, des aspects liés à :

- La formation des formateurs et les moyens à mobiliser, ainsi que les modalités à mettre en œuvre pour assurer la disponibilité du corps enseignant au cours des deux premières années de démarrage de l'institut ;
- L'élargissement, à moyen et long terme, des publics ciblés ou le développement de la formation initiale, spécialisée et continue.

b) Evaluation des coûts de la mise en place :

Réaliser une estimation des coûts de la mise en place de l'institut.

B. Partie B (partie du contrat rémunérée au temps passé)

- Apporter une assistance au département de la formation professionnelle dans les domaines liés à la présente mission (avis, études, notes ...)
- Dispenser des formations dans les domaines de compétence du consultant selon les besoins et à la demande du client.

4. Livrables partie A:

Les livrables relatifs à la partie A de la mission se présentent comme suit :

- **Livrable 1**: Un rapport de démarrage de l'étude qui détaille le plan de l'étude, les outils de la collecte des données et les résumés des premiers entretiens, ainsi que les expériences internationales les plus pertinentes sur lesquelles capitaliser;
- **Livrable 2** : Un rapport provisoire de l'étude qui sera présenté au comité de pilotage de l'étude qui commentera et fera des recommandations ;
- **Livrable 3** : Un rapport finale de l'étude, intégrant les commentaires des différentes parties prenantes sur le Rapport provisoire.
- **Livrable 4**: Les curriculums de formation pour les filières à implanter (nouvelles filières ou à rénover):
 - o 15 Référentiels Métiers
 - o 15 référentiels compétences
 - o 15 référentiels formation EM,
 - o 15 Guides d'accompagnement (guides pédagogiques, guides d'organisation matérielle, guides d'évaluation ...)

Le nombre des filières à implanter n'est pas encore totalement défini. Le chiffre 15 est donné ici à titre indicatif.

• Livrables partie B:

Dans le cadre de cette partie, le consultant aura à fournir des avis, faire des études, et élaborer des notes, supports de cours et de formations.

5. Délai de réalisation de la partie A de la mission

Le délai d'exécution accordé pour la réalisation de **la partie A de la mission** est de huit mois **(8)mois**. Sachant que les livrables (1,2,3 et 4) devront être réalisés durant les premiers mois.

6. Modalités d'exécution

- Les recommandations du Consultant seront conformes aux politiques de sauvegardes de la Banque mondiale ;
- Les autorités mauritaniennes désigneront un point focal qui sera l'interlocuteur des Consultants et de ses experts dans le cadre de la présente mission ;
- Le Consultant mobilisera par ses soins tous les moyens logistiques nécessaires à la réalisation de ses missions ;
- Tout livrable fourni dans le cadre de la présente mission sera transmis aux autorités mauritaniennes et sera considéré comme une propriété du Client.
- Les livrables seront produits en français, les ateliers seront dispensés en français ;

7. Suivi et pilotage

Un Comité de pilotage de l'étude, présidé par le Directeur de la Formation Technique et Professionnelle et comprenant des représentants du Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle, de l'INAP- FTP et de toute autres institutions que les différentes parties prenantes jugeront utiles, sera constitué afin d'assurer le suivi de l'étude et l'orienter de manière pertinente par rapport aux besoins des entreprises du secteur et l'offre à mettre en place. Les travaux de l'étude feront l'objet d'une validation par le comité de pilotage.

8. Profil du consultant

Le consultant doit justifier d'une expérience internationale dans le domaine des études de faisabilité de dispositifs de formation.

En particulier le consultant doit avoir une expertise internationale avérée dans les domaines suivants :

- L'analyse des besoins sectoriels en formation et emploi ;
- La conception et le montage de dossiers de faisabilité de création de dispositifs de formation et d'enseignement technique et professionnelle ;
- La formation professionnelle selon l'approche par compétences (APC) ;
- L'ingénierie de formation;
- Diagnostic des dispositifs de formation professionnelle.

9. Personnel minimum clé

L'équipe de la mission doit comprendre au minimum les experts suivants :

Expert en ingénierie des dispositifs de formation - Chef de mission (01)

Il aura la responsabilité de la coordination méthodologique et technique de l'étude et de la coordination avec les responsables et commanditaires. Il doit avoir le profil suivant :

- Un diplôme de l'Enseignement Supérieur (niveau bac+5 ou équivalent), dans un domaine technique ou de gestion, de préférence en ingénierie de conception de dispositifs de formation, sciences de l'éducation ou équivalent;
- Avoir réalisé ou participé à au moins une (01) étude relative à la mise en place d'établissement de formation professionnelle ou de filières de formations
- Justifier d'une solide expérience professionnelle dans le domaine de l'ingénierie de formation et l'étude des dispositifs de formation ;
- Cet expert devra avoir les aptitudes ainsi que les capacités managériales de groupes d'experts requises pour l'animation et l'encadrement d'équipe de spécialistes.
- La connaissance du secteur des services et des TIC ainsi qu'une expérience dans le domaine de la formation professionnelle sont des atouts ;
- La connaissance de l'approche par compétences (APC) est souhaitable ;
- Justifier d'une expérience dans la formation des formateurs et le bilan de compétences, serait un atout ;

Expert en TIC - option informatique et multimédias

- Avoir un diplôme d'ingénieur ou Master dans le domaine des TIC ou tout autre domaine connexe ;
- Une solide expérience dans le secteur de l'informatique ou des multimédias. Disposer des deux compétences est un atout

- Expérience dans l'identification des besoins en compétences dans le domaine informatique et multimédias.
- La connaissance de la formation professionnelle est un atout ;

Expert en TIC - option Télécommunication

- Diplôme d'ingénieur ou Master dans le domaine des télécommunications ;
- Une solide expérience dans le secteur des télécommunications ;
- La connaissance de la formation professionnelle est un atout ;
- Expérience dans l'identification des besoins en compétences dans le domaine des télécommunications.

Un expert spécialisé en ingénierie de formation

- Avoir un niveau de formation universitaire (Bac + 5) ou équivalent ;
- Avoir une solide expérience dans le domaine de la formation ;
- Avoir une bonne connaissance des dispositifs de formation professionnelle en Mauritanie et une bonne connaissance des systèmes de formation existants, de leur structuration et organisation ainsi que du dimensionnement des dispositifs de formation par rapport aux besoins prospectifs identifiés.

10. Rémunération:

La mission serarémunérée comme suit :

- Partie A : rémunéré au forfait et dont les paiements sont indexés aux livrables;
- Partie B : rémunéré au temps passé.

11. Conflit d'intérêt

Consultant est tenu de signaler tout conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel, résultant d'autres missions ou d'une participation antérieure à des missions similaires.

12. Confidentialité

Le Consultant et/ou son personnel s'engage(ent) à ne divulguer aucune information portée à leur connaissance, directement ou indirectement, par les autorités, leurs filiales, ministères, ou toute autre partie prenante, de même que toutes les copies ou analyses effectuées par leurs soins, ou par des tiers, sur la base desdites informations (y inclus la documentation). Le Consultant utilisera les informations exclusivement dans le cadre de la préparation des livrables relatifs à la présente mission. Les obligations de confidentialité ne seront pas applicables aux informations du domaine public.

Cette clause de confidentialité s'applique également en cas de suspension / rupture de contrat. Cette obligation de confidentialité s'applique cinq (05) ans après la cessation des effets du contrat.

13. Durée estimée de la mission :

Le volume de travail de la mission est estimé à 300 hommes-jours réparti comme suit :

- Volume estimé de travail de la partie à rémunération forfaitaire : 250 Hommes-Jours
- Volume estimé de travail de la partie rémunérée au temps passé: 50 Hommes-Jours